



N° 6710/DIA

**Messieurs les Directeurs des sociétés ayant retiré
le dossier de l'appel à la concurrence pour conventionnement n°01/2022**

18 AOÛT 2022

Objet : Modification dans le dossier d'appel à la concurrence pour conventionnement n°01/2022

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que des modifications sont apportées dans le dossier de l'appel à la concurrence pour conventionnement n°01/2022 relatif à la **fourniture des services de téléphonie et d'internet au profit du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI Marrakech**, la suppression des clauses relatives aux postes téléphoniques et notamment :

- Au niveau du projet du contrat :
 - Chapitre 2, paragraphe 3 et alinéa relatif aux postes téléphoniques;
 - L'article 16 et Paragraphe 16.1 : **Gestion du parc GSM;**
- Au niveau du règlement de la consultation :
 - Article 2 répartition en lots : les postes ;
 - Paragraphe **21.3- Examen de l'offre technique** : le critère d'évolution des terminaux proposés dans le cadre de la solution internet.
- Et une rectification au niveau du bordereau des prix détails estimatif :
 - Article n°08 : 30 heures au lieu de 03 heures;
 - Article n°11 : 200 Mbps au lieu de 100 Mbps.

A cet effet, je vous envoie par e-mail le nouveau dossier avec les nouvelles modifications, en vous demandant de bien vouloir le substituer à l'ancien.

La version modifiée de dossier est téléchargeable à partir du site internet du centre hospitalo-universitaire Mohammed VI Marrakech : www.chumarrakech.ma

Je vous demande en outre, de bien vouloir confirmer, par retour, la réception de la présente correspondance en y apposant votre cachet et votre signature.


Secrétaire Général
Mr ARKOUBI Ali